



CORSIER-SUR-VEVEY

Monts-de-Corsier, le 9 juin 2020

Procès-verbal no 4

Séance du lundi 8 juin 2020

Il est 20h00 lorsque **M. S. Liniger**, Président, ouvre la séance dans la Salle de Gym Léman de Corsier. Il salue les Conseillers, M. le Syndic F. Brun, Mesdames et Messieurs les Municipaux. Il salue également M. C. Luyet, huissier, M. le Sergent Ch. Hertzeisen, répondant de police de proximité et le public. Il remercie les Conseillers pour le respect des dispositions imposées par l'OFSP en raison de la pandémie de COVID-19.

Les membres suivants sont excusés : Mmes A. Reber, L. Dutoit et M. Marquis. MM. O. Bays, Y. Bucher, M. Burnier, D. Chappuis, P. Chapuis, F. Dufour, M. Eichenberger, R. Gabriel, A. Goy, J.-L. Klopfenstein, A. Lanzillota, M. Makowka, F. Rittmeyer.
M. B. Caron est absent.

Les scrutateurs sont MM. Th. Baechtold et M. Del Vecchio.

1. **Le quorum est atteint.** L'assemblée peut valablement délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

- Préavis no 04/2020 – **Gestion et comptes 2019 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)**
- Préavis no 05/2020 – **Comptes 2019 du Fonds Culturel Riviera**
- Préavis no 06/2020 – **Rapport de gestion de la Municipalité et comptes communaux 2019**
- Rapport no 03/2020 – **Réponse à la motion « premier pas en direction d'une baisse des émissions de CO₂ de la commune de Corsier-sur-Vevey » déposée par le Groupe Inter-Parti Energie du Conseil communal, le 9 décembre 2019**
- Rapport no 04/2020 – **Réponse à la motion déposée le 9 décembre 2019 concernant la politique sociale envers les aînés et le projet « Villages et Quartiers Solidaires » de Pro Senectute Vaud**

Au point 16, seront traités :

-une motion déposée par **M. C. Desmet (C)** : **Stop à l'affichage sauvage à Corsier en période électorale, il est temps de définir des directives relatives à l'affichage sur le domaine public.**

-une interpellation déposée au nom des Verts par Mme S. Mahrer (V) : La mobilité douce

3. Procès-Verbal de la séance du 9 mars 2020

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4. Correspondance et communications du Bureau du Conseil communal

-M. le Président est satisfait que la séance du CC ait pu se tenir ce soir malgré le COVID, ceci pour régler les affaires courantes et nommer les membres du Bureau, de la Commission des finances et de la Commission de gestion.

-M. le Président lit la lettre de M. F. Rittmeyer (V) qui, en tant que personne doublement à risque, estime que le déconfinement est prématuré ainsi que l'organisation de la séance du CC car aucun point à l'ordre du jour n'est urgent. Il souhaite un bon rétablissement à M. F. Rittmeyer.

-M. le Président lit les lettres de démission de MM. Ph. Dardenne (A) et E. Gentilini (P). L'assermentation des deux nouveaux Conseillers aura lieu le 7 septembre 2020.

5. Communications de la Municipalité

Brèves communications municipales transmises par courriel aux Conseillers

Administration, Finances & Territoire – Franz Brun

Election complémentaire à la Municipalité : en raison de la pandémie de COVID-19, l'élection initialement prévue le 5 avril 2020 a été annulée. Une nouvelle date a été fixée pour le 1^{er} tour du scrutin à savoir le 21 juin prochain. Sur décision du Canton, la procédure complète a dû recommencer depuis le début.

Le dernier délai pour le dépôt des listes de candidatures était fixé à midi le 25 mai dernier et deux candidatures ont été déposées dans le délai légal. Il s'agit des mêmes que la dernière fois, soit celle d'Hervé Liniger (du groupe de La Concorde) et celle de Séverine Mahrer (du groupe des Verts).

L'élection complémentaire à la Municipalité aura donc lieu le dimanche 21 juin 2020. Le matériel électoral communal devrait déjà être à disposition.

Je souhaite d'ores et déjà beaucoup de plaisir à la personne qui sera élue le 21 juin prochain ou à l'occasion du 2^{ème} tour le 12 juillet 2020.

Pandémie de COVID-19 : la Municipalité adresse ses vifs remerciements à la Paroisse de Corsier-Corseaux, à la Brigade des scouts du Vieux-Mazel, aux gérants du magasin PAM, ainsi qu'à tous les habitants ou entreprises qui ont offert leurs services aux personnes à risques lors du confinement lié à la pandémie et qui continuent à le faire. Elle félicite également toutes les personnes qui ont œuvré, de par leur métier, au bien-être et à la sécurité de la population durant cette période difficile.

Education, sociétés locales & sports, développement durable – Bernard Schär

Poste de coordinateur/coordinatrice de la vie communale et associative : une annonce a été publiée dans la rubrique « emploi » du journal 24 Heures du mercredi 20 mai 2020 dans le cadre de la recherche d'un/e coordinateur/trice de la vie sociale et associative au taux de 40%. Une délégation municipale examinera les dossiers à l'issue du délai de postulation, à savoir le 12 juin prochain.

Association scolaire intercommunale ASIC : l'ASIC a mis au concours le poste de secrétaire général à 80%. Le Comité de direction étudie les candidatures.

Jardin d'enfants La Souris Verte : le jardin d'enfants de la Souris Verte, créé en mars 1991, met un terme à ses activités avec effet au 30 juin 2020. Cette décision n'est pas liée à la pandémie de COVID-19, mais à la baisse de fréquentation de la halte-garderie.

Sociétés locales : les sociétés sportives pourront reprendre leurs activités dans les salles de gym communales après approbation d'un plan de sécurité qu'elles sont chargées d'élaborer puis de faire valider aux offices concernés.

Fête Nationale du 1^{er} août 2020 : d'un commun accord avec la commune de Corseaux, il a été décidé de renoncer à l'organisation de la Fête Nationale du 1^{er} août cette année, en raison des circonstances particulières.

Livraison d'achats durant la pandémie par Youpaq : la Municipalité a décidé d'offrir jusqu'à fin juin 2020 une livraison par semaine aux habitants de la commune qui utilisent le système de commande de courses Youpaq durant la période de confinement. Le tarif de livraison est de CHF 15.00 pour Corsier et CHF 20.00 pour Fenil et les Monts-de-Corsier. Youpaq travaille uniquement avec les petits commerçants locaux. Une information a été publiée sur le site Internet communal. Youpaq facture à la commune le nombre de courses effectuées.

Unihockey Club Jongny : l'équipe Junior B de l'Unihockey Club Jongny – dont quelques jeunes de Corsier font partie – a fini la saison en étant championne de son groupe. La saison ayant été écourtée en raison du COVID-19, l'équipe n'a pas pu disputer la finale suisse. Par ailleurs, l'équipe homme s'est emparée de la 1^{ère} place et l'équipe des Juniors C s'est classée en 3^{ème} position de son groupe.

Bâtiments, Circulations & Transports – Pierre-André Debétaz :

Interpellation « pour un nouveau collège fait pour le photovoltaïque » : concernant l'interpellation déposée le 9 mars 2020, intitulée « pour un nouveau collège fait pour le photovoltaïque, installations financées par les citoyens », la Municipalité informe – comme M. Roch Genoud l'a d'ailleurs relevé lors de ladite séance - qu'il est beaucoup trop tôt pour discuter de ce point. La discussion pourra être relancée lors de l'étude du futur préavis.

Café du Châtelard : le Café du Châtelard a réouvert ses portes le mardi 12 mai dernier.

Cartes journalières CFF commune Flexicard : d'un commun accord avec la commune de Corseaux, il a été décidé de suspendre l'offre des cartes journalières CFF Flexicard dès le 1^{er} juillet 2020 et jusqu'à ce que l'usage des transports publics soit à nouveau attractif. Une nouvelle commande de cartes sera passée en fonction de l'évolution de la situation générale.

Santé, Social, Tourisme & Culture – Ursula Bucher

Nonagénaires : deux nouveaux nonagénaires ont été fêtés, l'un des deux sans la visite habituelle en raison des circonstances. Il s'agit de :

- Mme Eglantine Conterio, le 11 mars 2020,
- M. André Pilet, le 20 avril 2020.

Passeport-Vacances : en raison de la pandémie de COVID-19, la 39^{ème} édition du Passeport-Vacances est reportée à l'été 2021, à savoir du 5 au 16 juillet et du 9 au 20 août.

Chaplin's World : le Musée rouvrira ses portes le samedi 13 juin à 10h00. La vente de billets à prix avantageux par l'administration communale est momentanément interrompue en raison du comptage qui doit être effectué pour pouvoir entrer dans le Musée durant la crise sanitaire actuelle.

PROMOVE : la PROMOVE a lancé en mai dernier une campagne de sensibilisation de la population sur l'avenir des entreprises régionales face à la situation de crise. Des affiches ont été posées sur les piliers publics communaux et un article paraîtra dans un prochain Corsièran.

Population, Sécurité et Police des constructions – Arianne Rouge

Bureau technique intercommunal - Personnel : M. Yann Gilliéron quittera sa fonction d'adjoint et responsable du secteur travaux et SIT du Bureau technique intercommunal au 31 juillet 2020 après 12 années de service. Nous lui souhaitons le meilleur pour la suite de sa carrière professionnelle en qualité de chef dans un autre bureau technique communal.

Installations de téléphonie mobile 5G : en réponse à la nouvelle interpellation déposée lors de la séance du 9 mars 2020 concernant la 5G, la Municipalité veille à ce que l'emplacement des antennes de téléphonie mobile soit choisi avec les précautions d'usage dans toutes les zones de la commune. Dans la zone village et proche des collèges, la Municipalité s'oppose à la construction de mâts et d'antennes dans la mesure des droits qui lui sont conférés.

Comme déjà répondu le 9 mars à la précédente interpellation de Mme Mahrer concernant la 5G, le droit de la construction est du ressort de la commune et fait référence à la police des constructions. Il sera donc possible d'intégrer un article dans la révision du Plan d'affectation (PA) concernant la pose de mâts dans une zone comme celle du village. Tout en sachant que le SDT a un regard sur le règlement du PA et pourrait s'opposer à un tel article. La Municipalité, en collaboration avec le BTI, cherche la meilleure façon de procéder afin de pouvoir intégrer cette problématique à son règlement.

Concernant la prolifération anarchique d'antennes telle qu'indiquée dans l'interpellation, il est important d'avoir une vision générale de l'implantation des mâts et des antennes mais il serait inopportun de figer un document alors que la technologie évolue plus rapidement que la révision des règlements. La Municipalité s'est déjà opposée à la construction d'un mât dans la zone village et continuera à faire le nécessaire pour éviter la prolifération d'antennes. Là également, la Municipalité, en collaboration avec le BTI, est attentive à cette thématique. Le droit des immiscions relève du Canton qui applique le droit fédéral.

Environnement – Michel Ceppi

Giratoire de La Chaux : l'inauguration du Giratoire de La Chaux sera organisée prochainement en compagnie d'un comité restreint étant donné les restrictions liées au

COVID-19. Une représentation de l'avion « Spirit of St-Louis » de l'aviateur Charles Lindbergh qui a vécu aux Monts-de-Corsier, sera installée pour cette occasion. Des panneaux informatifs seront posés à proximité des trois arrêts de bus.

Groupement Forestier de la Veveyse : le groupement informe de l'engagement de M. Maxime Roth au 1^{er} juillet 2020 en tant que garde-forestier du triage de la Veveyse, en remplacement de M. Eric Monachon.

Déchèterie de Praz-Libon : Depuis le 2 juin dernier, la déchèterie intercommunale de Praz-Libon est ouverte selon ses horaires habituels. La Municipalité remercie les deux employés de voirie – Alexandre Chaudet et Tiago Costa – qui ont remplacé le personnel de la SATOM afin de permettre une ouverture restreinte durant le confinement.

Elimination des déchets : l'entreprise PET Recycling informe que 5'516 kg de PET ont été récoltés sur le territoire communal en 2019.

Allègement de la taxe forfaitaire déchets entreprises : en raison de l'année exceptionnelle que nous vivons, la Municipalité a décidé de soutenir les entreprises par le biais de la prise en charge par la commune du montant de la taxe forfaitaire entreprises pour 2020. Les bordereaux seront adressés acquittés à chaque entreprise assujettie à la taxe avec un courrier expliquant cette mesure exceptionnelle.

Eaux & Travaux – Philippe Goletta

Pont de Fenil : des travaux de surveillance sont en cours suite au constat de fissures dans la pile du Pont située du côté de St-Légier. Par mesure de sécurité, le Pont a été strictement interdit aux camions et autocars depuis le 11 mai dernier et des déviations ont été mises en place.

6. Préavis no 04/2020 - Gestion et comptes 2019 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

M. le Président donne la parole à **M. H. Liniger** (C) qui représente **Mme L. Dutoit** (C) déléguée à la CoGest de la CIEHL. Elle tenait à relever deux points importants : le pt 3, rapport d'activités 2019, en p.2 et le dernier paragraphe de la p.3.

La parole n'est plus demandée. **M. le Président** soumet au vote la conclusion suivante :

-d'adopter les comptes et le bilan de la CIEHL pour 2019

Le Préavis no 04/2020 est accepté à l'unanimité

7. Préavis no 05/2020 – Comptes 2019 du Fonds Culturel Riviera

M. le Président donne la parole à **M. P. Braganza** (C), délégué à CoGest du FCR. Il n'a pas de commentaire à apporter au rapport.

Mme F. Burger (V) regrette que le soutien ne soit pas accordé aux projets ponctuels et aux plus petites institutions culturelles. Ce sont principalement les grandes organisations qui bénéficient des subventions.

Mme U. Bucher répond que les dix Conseils communaux ont décidé de limiter les subventions à CHF 46.50/habitant. Le nombre d'habitants a également baissé dans la région, avec pour conséquence une diminution des rentrées d'argent.

Mme J. Henry-Baudois (V) demande pourquoi la participation par habitant a passé de CHF 48.00 à CHF 46.50.

Mme U. Bucher explique que c'est la volonté des dix Conseils communaux. Il est toujours possible d'augmenter les subventions pour autant que toutes les communes impliquées approuvent cette augmentation.

M. J. Beney (P), soutien ponctuel, s'étonne que le dossier émanant de l'Association Alamogordo – concours de courts-métrages « ShortCuts » a été transmis au FCR à titre informatif (pas de demande formelle) alors que la demande a été faite selon les règles.

Mme U. Bucher relève qu'elle n'a pas l'information concernant la demande formelle. Elle précise que le FCR ne subventionne pas les activités cinématographiques et littéraires. Le théâtre, la musique et la danse entrent dans les critères de subvention du FCR.

M. P. Groux (C) précise que l'attribution des fonds semble immuable.

La parole n'est plus demandée. **M. le Président** soumet au vote la conclusion :

-d'adopter les comptes 2019 du Fonds Culturel Riviera

Le préavis no 5/2020 est accepté à l'unanimité

8. Préavis no 06/2020 – Rapport de gestion de la Municipalité et comptes communaux 2019

M. le Président demande à la CoGest si elle a des commentaires à faire concernant les pages 13 et 14 de son rapport sur les comptes. **M. J. Keller** répond par la négative.

M. le Président propose d'étudier page par page la brochure rose « Comptes 2019 ». Lors de leur intervention, les Conseillers indiqueront la page et le numéro du compte.

M. P. Bugmann (A) p.7 3030.00 *Cotisations AVS/AC/AF*, s'étonne de l'augmentation des cotisations par rapport aux comptes 2018.

M. le Syndic répond que les charges sociales ont augmenté d'un demi pourcent en 2019.

M. P. Bugmann (A) p.7 3185.00 *Honoraires, études, expertises*, en lien avec le projet où le CC a accepté un préavis concernant l'étude de rénovation du Châtelard. Pour quelles raisons cette somme est attribuée à ce compte alors qu'elle devrait figurer sur le compte rénovation Châtelard.

M. le Syndic confirme le bien fondé de l'intervention de **M. P. Bugmann (A)**. Cette somme aurait pu figurer dans la rubrique rénovation Châtelard. C'est un choix de la Municipalité. Financièrement, cela ne change rien.

M. P. Bugmann (A) précise que c'est une dépense. Il est essentiel que soit validé le montant du préavis voté et qu'il soit visible.

Mme J. Henry-Baudois (V) p.13 4011.00 *Impôt sur le bénéfice (PM)*, constate une différence de 1 million entre le budget 2019 et les comptes 2019.

M. le Syndic répond qu'une entreprise ayant du retard dans le versement des acomptes a pour conséquence une diminution de rentrées d'argent. Entre les acomptes versés et le

décompte définitif, les chiffres doivent être pris avec prudence. La Municipalité estime cette différence énorme et a pris contact avec les instances cantonales afin d'y remédier. Le rendez-vous est fixé à mi-juin 2020.

M. T. Ribeiro (P) demande si cette situation est liée à la réforme de l'imposition des entreprises.

M. le Syndic répond que c'est peu probable et que l'influence de cette réforme se sentira sur les comptes 2020.

Mme J. Henry-Baudois (V) p.21 *3141 Entretien Parkings*, relève une différence entre le budget 2019 CHF 31'000.00 et les comptes 2019 CHF 10'785.75.

M. P.-A. Debétaz précise que cette différence provient des coûts engendrés par les travaux réalisés sur la porte de l'abri sis dans le parking Duruz.

M. P. Bugmann (A) p.27 *4313.00 Permis de construire*, constate que le montant CHF 270'955.80 est nettement supérieur au budget 2019 qui prévoyait CHF 25'000.00. Cette augmentation est-elle liée aux constructions de Merck ?

M. le Syndic répond qu'il n'a pas le droit de mentionner le nom de l'entreprise, mais elle est installée à Fenil.

M. P. Bugmann (A) p.51 *9233.8010 Fonds énerg. renouvelables & dév. durable*, demande si la seule dépense inscrite concerne l'Agenda 21.

M. B. Schär informe que cette somme englobe plusieurs dépenses : Agenda 21, soutien au DAC, subventions pour l'achat de vélos électriques, etc...

M. le Président invite les Conseillers à étudier la 2^{ème} brochure rose « Rapport de gestion de la Municipalité », Exercice 2019.

Il n'y a pas de commentaire.

M. le Président propose d'étudier la brochure jaune « Rapport de Gestion de la Municipalité ».

Mme J. Henry-Baudois (V) p.17 *Rapport d'activité du BTI*, demande si le BTI informe les citoyens sur les divers systèmes et installations de chauffage.

M. le Syndic précise que le BTI répond aux questions des citoyens. Sa tâche n'est pas de donner des informations sur tous les systèmes de chauffage ou autres thèmes.

M. P. Groux (C) p.9 *Déchèterie « En Praz-Libon »*, constate une augmentation du transport des déchets. La Municipalité envisage-t-elle une réflexion pour inciter les citoyens à mieux trier leurs déchets et qu'ils privilégient le retour aux magasins pour les appareils électriques, Pet, ampoules, etc...

M. M. Ceppi confirme que les transports ont augmenté et les rétrocessions ont diminué. Une réflexion est en cours pour trouver des mesures afin que la population amène les objets encombrants et non pas tout ce qui devrait se mettre dans les sacs poubelles.

M. P. Bugmann (A), p.11 *Déchèterie*, propose à nouveau qu'une station de transfert soit installée pour le district. Des camions plus grands rejoindraient ainsi la SATOM, d'où une économie des frais de transport.

M. le Syndic informe que des tractations sont en cours pour l'installation d'une station de transfert et d'une déchèterie intercommunale sise sur la commune de Blonay.

M. le Président soumet à la discussion le rapport d'activités 2019 du Service des affaires intercommunales de la Riviera.

Il n'y a pas de commentaire.

La parole n'est plus demandée. **M. le Président** soumet au vote les conclusions suivantes :

- d'approuver les comptes communaux de l'exercice 2019 tels que présentés ;
- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année écoulée.

Le préavis no 06/2020 est accepté à l'unanimité

M. le Syndic et M. le Président remercient M. B. Demierre, greffe et boursier, pour la qualité de son travail. Les membres du Conseil applaudissent chaleureusement.

9. Rapport de la Commission de gestion

M. J. Keller (C) lit les conclusions des 4 thèmes et des vœux émis par la CoGest.

Thème 1 : **Gouvernance**

Vœu : la CoGest remercie la Municipalité et n'a pas de vœu à formuler concernant ce rapport

Thème 2 : **Analyse du fonctionnement de ONDINE**

Vœu : la CoGest demande à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour assurer la prise en charge des enfants dans toutes les tranches horaires.

Thème 3 : **Café-Restaurant du Châtelard - analyses et études**

Vœu : la CoGest demande à la Municipalité d'avoir une extrême vigilance concernant le projet du Châtelard.

-Recherche d'un conseiller spécialiste de la gastronomie pour confirmer le revenu projeté par le projet (préavis no 08/2018) et si nécessaire l'adapter selon son potentiel économique.

-Envisager une collaboration avec un/des tenanciers potentiels, sur le plan de l'aménagement, et... d'associer le futur tenancier aux risques du projet (par ex. à travers un loyer flexible).

-Que la mise aux normes et la mise en conformité du bâtiment respectent la norme énergétique selon une analyse CECB+.

Thème 4 : **Réalisation du passage piéton sous-voie à la Route de Châtel, et aménagement de 2 arrêts de bus – préavis no 03/2018**

Vœu : la CoGest demande à la Municipalité de poursuivre ses efforts afin de favoriser les piétons et la mobilité douce. Toutes les initiatives seront les bienvenues pour améliorer la situation dans la Commune. La sécurité des écoliers doit être également un objectif de première importance et les aménagements qui la renforcent sont à planifier de manière continue.

Mme M.-J. Stauber (C) félicite les membres de la CoGest pour leur travail.

M. le Président remercie également les membres de la CoGest pour leur investissement et pour leur organisation à travailler malgré les complications découlant de COVID-19.

10. **Rapport no 03/2020** – Réponse à la motion « premier pas en direction d'une baisse des émissions de CO2 de la commune de Corsier-sur-Vevey » déposée par le Groupe Inter-parti Energie du Conseil communal, le 9 décembre 2019

M. P. Groux (C), lit les conclusions du rapport de la Commission ad hoc, qui, à l'unanimité, accepte le rapport no 03/2020

M. F. Coppex (C), au nom du GIECCC (Groupe Inter-partis pour l'Energie, Conseil Communal Corsier) prend acte des réponses de la Municipalité et de la Commission ad hoc. Cependant, l'urgence climatique n'est plus à prouver et que les demi-mesures ponctuelles ne sont en aucun cas des solutions pérennes. Une stratégie énergétique globale et de développement durable avec des décisions audacieuses sont nécessaires. Le GIECCC est convaincu que les citoyens de Corsier en prennent conscience et se réjouit de présenter des initiatives dans ce sens à la Municipalité.

Mme J. Henry-Baudois (V), au nom des Verts, aurait apprécié que la Municipalité soit plus pro-active pour mettre en priorité la promotion des énergies renouvelables. Il faut étudier toutes les possibilités pour diminuer l'empreinte du CO2. Il est urgent de **chauffer renouvelable**, c'est rentable. Ce programme vient de l'Office fédéral de l'énergie, *Journal de l'énergie*, c'est ce que la confédération et les cantons demandent à tous les propriétaires de mettre en œuvre dans les meilleurs délais. Investir dans le renouvelable permet de relancer l'économie mise à mal par le coronavirus. La Municipalité est sensée être un exemple qui montre la voie aux privés.

La parole n'est plus demandée. **M. le Président** soumet au vote la conclusion suivante :

-de prendre acte du présent rapport en réponse à la motion du Groupe Inter-parti Energie du Conseil communal de Corsier-sur-Vevey (GIECCC)

Le rapport no 03/2020 est accepté à une large majorité (4 abstentions)

11. **Rapport no 04/2020** – Réponse à la motion déposée le 9 décembre 2019 concernant la politique sociale envers les aînés et le projet « Villages et Quartiers Solidaires » de Pro Senectute Vaud

M. T. Ribeiro lit les conclusions de la Commission ad hoc qui, à l'unanimité, accepte le rapport no 04/2020.

La parole n'est pas demandée. **M. le Président** soumet au vote la conclusion suivante :

-de prendre acte du présent rapport en réponse à ladite motion

Le rapport no 04/2020 est accepté à l'unanimité

12. **M. le Président** propose la composition suivante du Bureau du Conseil communal :

Président
1^{er} vice-Président
2^{ème} vice-Président
Scrutateurs

M. S. Liniger (A)
Mme V. Rapsode (C)
M. T. Ribeiro (P)
M. Th. Baechtold (C)
M. M. Del Vecchio (A)

Scrutateurs suppléants **M. M. Layaz (C)**
Mme M. Marquis (P)

Il n'y a pas d'autre candidature pour l'un de ces postes et des applaudissements ponctuent l'élection des membres du Bureau du Conseil communal.

Le secrétariat du CC sera assumé par **Mme C. Cuénod-Cochard**.

13. Election de la Commission de gestion

M. le Président propose la composition suivante de la Cogest :

Mme J. Darioli (P), MM. D. Chappuis (C), A. Lopez (C) et J. Keller (C), Ch. Kaelin (A) et R. Joye (A).

Il n'y a pas d'autre candidat. Des applaudissements valident cette élection.

M. le Président a accordé un délai au groupe de l'Alliance pour proposer un candidat. Ce dernier sera élu à la séance de septembre 2020.

14. Election de la Commission des finances

M. le Président propose la composition suivante de la Commission des finances :

MM. P. Bugmann (A), R. Genoud (A), N. Luyet (A), C. Desmet (C), H. Hoose (C) U. Schluechter (C) et B. Caron (P).

Il n'y a pas d'autre candidat et des applaudissements ponctuent cette élection.

15. Election d'un membre à l'Association Scolaire Intercommunale ASIC

M. le Président a reçu la lettre de démission **M. M. Eichenberger (A)** au sein de l'ASIC. **M. J.-M. De Giorgi**, au nom de l'Alliance propose **M. N. Luyet (A)**.

Il n'y a pas d'autre candidat. Des applaudissements confirment cette élection.

16. Interpellations, motions, postulats et projets rédigés

-M. C. Desmet (C) lit sa motion : **Stop à l'affichage sauvage à Corsier en période électorale, il est temps de définir des directives relatives à l'affichage sur le domaine public.** Cette motion est mise en annexe à la fin du PV.

M. le Président constate qu'elle est soutenue par 13 membres du CC.

La parole n'est pas demandée et **M. le Président** demande aux Conseillers de se prononcer pour un renvoi de la motion à une Commission chargée d'étudier sa prise en considération.

Les membres du CC, à une large majorité, sont contre le renvoi de la motion à une Commission.

M. le Président soumet au vote la prise en considération de la motion déposée par **M. C. Desmet (C)**.

La motion est acceptée à une large majorité (6 avis contraires et 3 abstentions).

-Au nom des Verts, l'interpellation déposée et lue par **Mme S. Mahrer (V)** «**La mobilité douce** » est mise en annexe à la fin du PV.

M. le Président précise qu'elle est soutenue par 5 Conseillers.

M. B. Schär propose à **Mme S. Mahrer (V)** de transformer son interpellation en vœu. La Municipalité est en contact avec Pro Vélo Riviera pour que cette Association fasse des propositions qui vont dans le sens de l'interpellation. Les points soulevés dans le texte seront pris en compte.

Mme S. Mahrer (V) accepte de transformer son interpellation en vœu.

17. Vœux, questions, divers et propositions individuelles

-**M. P. Groux (C)** regrette la décision municipale des Municipalités de Corseaux et Corsier de suspendre l'offre des cartes journalières CFF en juillet et août 2020. Les citoyens vont, pour la plupart, rester en Suisse. Il est regrettable de ne pas pouvoir bénéficier des flexicards. Il souhaite que la Municipalité revienne sur sa décision.

M. le Syndic répond que la vente a été suspendue pendant le confinement car le coût est énorme pour la commune. En fonction de l'évolution, la vente des cartes journalières pourrait être reprise en juillet ou août 2020. Même avant le COVID, une baisse de la vente des flexicards a été constatée. Les Corsiérans achètent des billets dégriffés ou profitent d'autres sortes d'actions.

M. P. Groux (C) relève que les citoyens trouveront une autre alternative en constatant que la commune ne vend pas de flexicard. Il propose que la Municipalité fasse de la publicité pour les cartes journalières en mettant en avant la mobilité douce.

Mme F. Burger (V) soutient les propos de **M. P. Groux** et précise que les CFF ont ouvert toutes leurs lignes à partir du 8 juin 2020. Elle souhaite que les deux cartes soient à nouveau disponibles pour la population de Corseaux et Corsier.

M. C. Desmet (C), p.10 du rapport de gestion de la Municipalité, relève qu'il y a une baisse de 20% de location des salles communales entre 2018 et 2019. Il souhaite que la Municipalité fasse de la promotion pour la location des salles de la commune, y compris le nouveau caveau de la rue Centrale 1.

Mme M.-Ch. Pickavance (C) a fait des propositions et des demandes à la Municipalité concernant le développement durable et les subventions accordées à l'achat de vélo électrique. Elle a été déçue car ses demandes n'ont pas été retenues. Elle s'interroge des situations dans lesquelles la Municipalité applique les mesures de l'Agenda 21.

M. le Syndic répond que la subvention pour les vélos électriques est accordée uniquement pour l'achat d'un vélo dans la région située entre Puidoux et Montreux, ceci pour apporter un soutien aux commerces locaux. Ce soutien devrait inciter à moins utiliser la voiture. Il s'avère que la plupart des vélos sont destinés aux loisirs. Montreux a assoupli ses règles et d'autres communes ont renoncé à apporter leur soutien à l'achat de vélos électriques. La Municipalité n'a pas encore répondu au vœu de **M. N. Luyet (A)** qui demandait : *pourquoi une subvention uniquement aux acquéreurs de vélo électrique par rapport aux acquéreurs de vélo sans propulsion électrique ?*

Mme F. Burger (V) regrette la disparition de l'hebdomadaire « Le Régional ». La conférence des Syndics a-t-elle abordé ce sujet et les communes de la Riviera envisagent-elles d'entreprendre une action pour rétablir « Le Régional » ?

M. le Syndic répond que le sujet n'a pas été discuté à la conférence des Syndics. Pour un soutien au journal, les communes doivent publier les mises à l'enquête. Le choix de la commune s'est porté sur le quotidien « 24 Heures » pour toutes ses publications. L'impact financier serait important pour les communes afin de maintenir un journal régional.

Mme M.-Ch. Pickavance (C) demande dans quelles circonstances la Municipalité sollicite-t-elle les membres de l'Agenda 21 ?

M. B. Schär relève que les membres de l'Agenda 21 n'ont pas été interpellés lors de cette année. Cette Commission est convoquée en fonction de la réflexion municipale ou d'une demande d'avis sur un sujet précis.

M. R. Genoud (A) formule un vœu : dans le rapport de gestion de la Municipalité en pp.4 et 5, un répondant municipal est attribué pour divers services. Il faudrait un Municipal responsable des domaines, de l'agriculture, et de l'attribution des terrains communaux.

M. B. Schär répond que la Municipalité prend note.

Mme F. Burger (V) souhaite obtenir des informations concernant les bulletins de vote et la manière de voter pour l'élection du 21 juin 2020.

M. le Président répond qu'un seul nom doit être inscrit. S'il y a deux noms différents sur un bulletin, le deuxième est biffé de bas en haut ou de droite à gauche.

M. F. Coppex (C) est satisfait du soutien que la commune apporte au commerce local ainsi qu'au développement durable via Youpak. Il souhaite que ce soutien perdure après le COVID-19, l'information pourrait être transmise par le biais du site internet de la commune.

M. B. Schär relève que ce type de soutien existait déjà par l'implication de l'Association Dring-Dring.

M. T. Ribeiro (P) remercie toutes les personnes qui ont œuvré pour le maintien de cette séance malgré le COVID-19, Municipalité, Bureau du CC, Président, collègues du CC et concierges. Il est réconfortant de voir que la démocratie fonctionne.

Au terme de la dernière séance de **M. F. Brun, Syndic, Mme U. Bucher**, vice-Syndique, au nom de la Municipalité, le remercie pour ses remarquables compétences, son efficacité, son dévouement, sa disponibilité, sa gestion clairvoyante, son côté rassembleur et cela depuis 2006. Ses qualités humaines ont été appréciées par l'Exécutif, le Législatif et la population.

Elle lui souhaite de relever de nouveaux défis choisis dans le giron de toutes ses passions et hobbies. Elle adresse des bons vœux pour les années à venir.

De longs et chaleureux applaudissements témoignent de la reconnaissance des membres de l'Assemblée envers **M. le Syndic**.

M. le Syndic remercie **Mme U. Bucher** et relève qu'il a assisté à environ 80 séances du CC et 600 séances de la Municipalité. Près de 500 préavis ont été proposés au CC et tous ont été approuvés par le Législatif. Il relève la bonne entente au sein de la Municipalité qui a vécu peu de changement durant ces 14 années de syndication. Il

remercie sincèrement ses collègues municipaux pour leur collaboration et la bonne entente.

Il souhaite aux membres du CC, une belle suite d'engagement communal très constructive. **M. le Syndic** n'est pas affilié à un parti politique. Il rappelle que les Conseillers ne sont pas seulement élus pour appuyer les idées de leur parti politique, mais pour défendre les intérêts de l'ensemble des habitants de la commune de Corsier.

M. le Président, au nom du Conseil communal, offre une caisse de vin à **M. le Syndic**.

Des applaudissements fournis mettent un terme à cette séance du CC. Il est 21h55.

Au nom du Conseil communal

Le Président


S. Liniger



La secrétaire


C. Cuénod-Cochard

Monts-de-Corsier, le 08 juin 2020

Motion : Stop à l'affichage sauvage à Corsier en période électorale, il est temps de définir des directives relatives à l'affichage sur le domaine public.

Contexte.

En cette période d'élection complémentaire à la Municipalité, il est à remarquer un non-respect manifeste des bases légales relatives à l'affichage sur le domaine public. En effet, nombreuses affiches électorales sont posées sur des supports de panneaux de signalisation, à proximité de rond-point, de carrefour ou de passages piétons. Ceci mettant en danger les piétons et automobilistes pouvant avoir le regard attiré par ces affiches, sans compter la pollution visuelle que cela engendre.

Les bases légales.

Comme rappelé aux communes par le Canton de Vaud dans son fascicule « guide pour un affichage politique respectueux de la sécurité routière », réédition septembre 2019, il appartient prioritairement aux communes de régler l'affichage à l'intérieur des localités.

Le Canton de Vaud tolère l'affichage électoral aux abords des routes cantonales, moyennant le respect de quelques règles exposées ci-dessous :

- Loi fédérale sur la circulation routière (LCR) : interdiction des réclames qui pourraient créer une confusion avec les signaux ou détourner l'attention ;
- Ordonnance fédérale sur la signalisation routière (OSR) ;
- Loi vaudoise sur les procédés de réclame (LPR) et son règlement d'application (RLPR)
- Norme VSS SN 40'241 : traversée à l'usage des piétons et des deux-roues légers

En pratique, ces règles interdisent l'affichage aux emplacements suivants :

- Sur la signalisation routière ou aux abords immédiats de celle-ci
- Dans les carrefours ou les giratoires
- À proximité des passages piétons
- Aux débouchés de chemins sur la route cantonale
- À moins de 1 mètre du bord de la chaussée

Le voyer du district est donc en charge de retirer les affiches ne respectant pas ces règles hors des localités, tout comme notre commune se doit d'appliquer ces mêmes règles sur le domaine public et privé communal.

Par ailleurs, l'arrêté cantonal du 22 mai 2019 indique à son article 11 - AFFICHAGE POLITIQUE que :

« Les communes sont libres de mettre à disposition des emplacements d'affichage sur le domaine public. Dans pareil cas, l'égalité de traitement quant au nombre d'emplacements doit être garantie. »

Directives et mise à disposition de panneaux d'affichage.

En vue des prochaines élections prévues en mai 2021, la présente Motion demande à la Municipalité de définir des directives communales relatives à l'affichage public, en s'alignant sur les directives fédérales et cantonales.

En complément de ces directives, il est souhaité que la Municipalité interdise l'affichage électoral en dehors de panneaux d'affichage communaux qui seraient installés à des endroits définis et repartis dans les lieux stratégiques de la Commune (Maison de Commune, Place du Temple, Fenil, Hautigny, autre à définir.) Lors de chaque élection, un panneau serait à disposition de chaque parti présentant des candidats au Conseil Communal et un panneau par candidat à la Municipalité. En cas d'affiches communes à plusieurs candidats à la Municipalité, ils auraient ainsi le même nombre d'affiches que de candidats. Ces panneaux auraient idéalement le format DIN A1 et seraient posées au plus tôt 12 semaines avant chaque période électorale. Le nombre exact de panneaux serait à définir selon le nombre de listes / candidats inscrits. Si on se base sur les dernières élections communales, soit 4 panneaux pour les 4 partis au Conseil et 9 panneaux pour les candidats à la Municipalité. Partant sur 5 à 8 sites répartis sur la commune, 70 à 100 panneaux seraient nécessaires.

Cette mise à disposition pourrait être faite à titre gracieux ou refacturée au parti/candidat. A titre d'exemple, certaines villes du Canton facturent 5 francs par affiche. La Municipalité peut aussi décider si elle le souhaite, de poser elle-même les affiches sur ses supports ou d'attribuer un numéro à chaque panneau, en lien avec celui attribué sur les bulletins de vote à chaque liste et/ou candidat.

Tout affichage en dehors des panneaux prévus à cet effet serait alors interdit, à l'exception de la pose sur le domaine privé avec l'accord du propriétaire et pour autant que les affiches soient enlevées dans la semaine qui suit l'élection.

Par ailleurs, tous les panneaux dérogeant aux règles de l'affichage sur le domaine public (affichage sauvage) seraient alors enlevés immédiatement par les services communaux et les frais inhérents facturés aux contrevenants, ceux-ci étant facilement identifiables. Il peut être utile de rappeler les directives à chaque parti 3 mois avant les élections en leur communiquant le nombre d'affiche possible par parti et les pénalités en cas de pose sauvage.

Ces mêmes panneaux pourraient être mis à disposition lors d'élections cantonales et fédérales ou lors de votations et ce, afin d'interdire l'affichage sauvage.

Conclusion

En vertu des recommandations cantonales et des directives en vigueur, les soussignés demandent à la Municipalité de présenter des directives communales relatives à l'affichage sur le domaine public et d'en rendre rapport au Conseil, et ce dans un délai permettant leur mise en application avant les élections communales de 2021. De plus, les soussignés demandent à la Municipalité de définir les emplacements adéquats pour les panneaux électoraux et d'en assurer la mise à disposition à chaque période électorale.

Dessmet Cedric
Mikonda Michel
Strauber Marie-Jeanne
Bussy Margrith
Stucki Carol
Keller Jacques
Gillieron Gwenaelle
Hooze Heinz

Pieper Luc Hilt
Kouri-Dagen Leila
Lopez Antonio
Pickvance Marie
Groux Patrick

Interpellation des Vert·e·s — Séverine Mahrer
La mobilité douce

Monsieur le Président, chères et chers collègues,

La crise sanitaire que nous vivons à l'échelle mondiale est sans précédent et se répercute sur notre société.

Les mesures prises par le Conseil fédéral ont réduit la nécessité de se déplacer vite et loin, et notre village a vu davantage de piétons et vélos que de voitures.

Pourtant, le chant des oiseaux bien apprécié de ces dernières semaines a laissé place à nouveau au bruit des moteurs.

Notre sentiment de sécurité a disparu aussi vite qu'il s'était imposé.

A l'image de bien d'autres villes et villages qui profitent de ce ralentissement pour instaurer de bonnes habitudes et du canton de Vaud qui renforce ses actions pour une mobilité plus durable, Corsier pourrait lui aussi devenir avant-gardiste.

Une collaboration avec ProVélo et/ou Mobilité Riviera pourrait donner des pistes pour répondre à un besoin des villageoises et villageois.

Ainsi, pour reprendre le point 4 du dernier rapport de la Commission de Gestion du 20 mai dernier qui demandait à la Municipalité je cite : « de poursuivre ses efforts afin de favoriser les piétons et la mobilité douce », nous demandons à notre tour à la Municipalité d'étudier la possibilité :

- de créer une zone vélo au feu de circulation qui permet de quitter Corsier pour rejoindre la route de Châtel ;
- de cofinancer le parking à vélo de la gare de Vevey et de créer plusieurs couverts pour vélos sur la commune, dont au moins un sécurisé ;
- de renforcer le réseau cyclable actuel par l'attribution de nouveaux tronçons ou l'élargissement de voies de circulations préexistantes ;
- de fermer certains axes à la circulation routière pour l'attribuer temporairement, à raison d'un dimanche par mois par exemple, à la mobilité douce.

Je remercie d'ores et déjà la Municipalité de l'attention qu'elle portera à notre interpellation.

Pour les Vert·e·s, Séverine Mahrer

